



LES INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES

L'intervention communautaire essaye, avec les personnes concernées, de trouver des solutions collectives aux problèmes qu'elles rencontrent. Le rôle du ou de la professionnel-le en «intervention communautaire» consiste d'une part à susciter une prise de conscience de la nature éminemment sociale des problèmes qui affectent une population (conscientisation); d'autre part, à créer un espace qui facilitera l'émergence de pratiques collectives et la mobilisation des ressources de la part des populations concernées.

Dans notre société, il est devenu très difficile pour les individus de considérer les problèmes qui les affectent comme l'expression d'un problème social (et non pas uniquement individuel) et, surtout, de penser pouvoir s'y attaquer de manière collective. Lorsque la population s'est déjà constituée en groupe organisé (association, syndicat, etc.) face à un problème qui la concerne et auquel elle veut répondre de manière collective, une intervention extérieure n'est pas nécessaire. À l'inverse, lorsque les individus subissent de manière isolée des problèmes, et qu'aucune organisation n'existe pour répondre collectivement à ces problèmes, une intervention extérieure peut s'avérer nécessaire.

L'intervention, ou l'approche communautaire, renvoie à cette deuxième situation et décrit l'ensemble des méthodes de travail utilisées par des intervenant-e-s professionnel-le-s pour faciliter l'émergence d'une action collective.

ACTIONS COLLECTIVES

L'intervention communautaire ne comprend pas la société comme une somme d'individus indépendants les uns des autres, mais comme un système dans lequel l'ensemble des individus sont reliés les uns aux autres. Ainsi, l'approche communautaire ne vise pas un individu en particulier mais considère l'ensemble des membres d'une population donnée en promouvant une dynamique de changement social.

IMPLICATIONS CITOYENNES

Il n'y a pas d'intervention communautaire sans implication à tous les niveaux de la population. Celle-ci doit être associée à l'analyse, à l'expression et à la résolution des problèmes qui la concerne.

L'intervention communautaire va au-delà de la démarche participative qui permet de recueillir des avis sur un problème existant. Avec l'intervention communautaire, ce sont les personnes concernées par un problème qui doivent le résoudre.

CONSCIENTISATION

Le rôle du ou de la professionnel-le est de faire prendre conscience à la population de la nature collective de

ses problèmes avant d'imaginer avec elle les, ou des, solutions collectives qui en découleraient.

La démarche consiste à montrer que dans chaque situation vécue au niveau individuel, il existe des points communs, ressentis plus ou moins de la même façon par d'autres individus partageant les mêmes conditions de vie.

EMPOWERMENT

La notion d'empowerment traduit le processus par lequel des populations « marginalisées » vont accéder à la maîtrise de leur propre destinée.

Un processus par lequel les populations exerceront un plus grand contrôle sur leur environnement social, leur santé ou encore leur sécurité.

L'empowerment s'articule autour de trois dimensions :

- **LA PREMIÈRE** EST LA DIMENSION INDIVIDUELLE QUI DÉSIGNE LE PROCESSUS PAR LEQUEL UN INDIVIDU PEUT DÉVELOPPER SA CAPACITÉ D'AGIR.
- **LA DEUXIÈME** EST LA DIMENSION COLLECTIVE OU INTERPERSONNELLE, QUI PERMET D'AGIR COLLECTIVEMENT.
- **LA TROISIÈME** EST LA DIMENSION POLITIQUE ET SOCIALE, QUI POSE LA QUESTION DE LA TRANSFORMATION SOCIALE.

DIAGNOSTIC COMMUNAUTAIRE

Le diagnostic s'il n'est pas le fait d'expert-e-s, offre la possibilité d'engager une dynamique de changement et cela, quel qu'en soit le terrain (sécurité, urbanisme, social, etc.)

« Le principe fondamental est donc de considérer le diagnostic comme un instrument visant à modifier des situations problématiques, à concevoir et à conduire un processus de changement. Le diagnostic ne doit pas se focaliser seulement sur l'analyse des problèmes inhérents à une situation, mais s'efforcer de repérer les potentialités de changement qu'elle recèle et sur lesquelles il sera possible de s'appuyer pour générer un processus de développement. La qualité première d'un diagnostic est de susciter un échange et une confrontation des points de vue du territoire d'intervention. Il doit provoquer une dynamique locale et permettre la constitution de partenariats¹ ».

CADRE LÉGAL

Il n'existe pas de loi qui encadre les différentes interventions communautaires. En revanche, les professionnel-le-s impliqué-e-s se réfèrent à des valeurs et à une éthique professionnelle qu'ils et elles doivent respecter lorsqu'ils ou elles mettent en œuvre une approche communautaire.

Recommandations

Dans l'intervention communautaire, la figure de l'expert-e disparaît et c'est l'ensemble de la population qui décide de ce qui est le mieux pour elle, et c'est elle qui agit pour mettre fin aux problèmes : les valeurs d'équité, d'égalité, de démocratie et de solidarité sont donc mises en avant.

Tout le monde a des ressources

Indépendamment des publics concernés, l'intervention communautaire postule que derrière les manques et les difficultés, il y a toujours des ressources et des compétences qu'il est possible de mobiliser.

Ne pas faire pour, mais faire avec

Dans une approche communautaire, il est essentiel de ne pas se substituer aux habitant-e-s lorsqu'ils et elles ont la capacité d'agir et de décider. Un des enjeux des démarches communautaires est précisément de rendre, le plus possible, un pouvoir de réflexion, d'action et de décision aux habitant-e-s. La population n'est pas considérée comme consommatrice de services mis à sa disposition, mais comme un ensemble de citoyen-ne-s, d'acteur-trice-s, de producteur-trice-s de leurs propres réponses collectives.

Ressources nécessaires

Des ressources humaines, temporelles et financières

1. M. Bantuelle, J. Morel, et D. Dargent, Le diagnostic communautaire (III). Bruxelles: asbl «Santé, communauté, participation», 2000.

importantes doivent être mobilisées pour ce type d'action.

MISE EN ŒUVRE

Des résultats difficilement prévisibles

En laissant la direction des opérations aux personnes concernées, l'intervention communautaire implique une grande dose d'incertitude sur la manière dont les problèmes seront réglés. Ceci est vrai pour l'intervenant-e communautaire qui facilite le processus sans pour autant le téléguider; ceci est encore plus vrai pour les élu-e-s politiques, qui ne sauraient imposer à l'avance une quelconque solution.

Coopération conflictuelle

L'intervention communautaire vise un règlement collectif des problématiques qui affectent certains membres d'une collectivité. Etant donné les différences de perception et les jeux de pouvoir, une telle démarche donne inévitablement lieu à des formes de coopération conflictuelle entre les divers-e-s acteur-trice-s impliqué-e-s.

L'émergence potentielle de conflits ne doit pas être envisagée ici de manière négative. Elle est d'une certaine manière inéluctable. Engager un processus participatif en faisant abstraction de cette dynamique conflictuelle ne peut amener que des déceptions.

OPPORTUNITÉS

- DANS UN CONTEXTE DE LIMITATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE PEUT ÊTRE UN COMPLÉMENT UTILE AUX APPROCHES INDIVIDUELLES CLASSIQUES.
- L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE S'OPPOSE À UNE POLITIQUE DE L'ASSISTANAT. ELLE IMPLIQUE UNE FORTE PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES.
- CERTAINS PROBLÈMES SONT TROP COMPLEXES POUR ÊTRE TRAITÉS DE MANIÈRE INDIVIDUELLE. ON S'ATTAQUE AUX SYMPTÔMES ET NON PAS AUX CAUSES. AVEC UNE DÉMARCHE DE TYPE COMMUNAUTAIRE, C'EST AUX CAUSES DU PROBLÈME, QUE LA COMMUNAUTÉ S'ATTAQUE. DE CETTE MANIÈRE, IL EST ENVISAGEABLE, QU'UN PROBLÈME MÊME TRÈS COMPLEXE, PUISSE ÊTRE SOLUTIONNÉ.
- À DÉFAUT D'UNE DÉMARCHE COMMUNAUTAIRE QUI VISE L'EMPLOI, IL EST TOUJOURS POSSIBLE DE SE TOURNER VERS UNE FORME MOINS ÉLEVÉE DE PARTICIPATION COMME LE PARTENARIAT OU ENCORE LA CONCERTATION.

LIMITES

- DURANT DE NOMBREUSES ANNÉES, L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ ASSIMILÉE AU DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉTAT PROVIDENCE ET, DE CE FAIT, A SOUFFERT D'UNE MAUVAISE RÉPUTATION.
- LES SOLUTIONS QUI ÉMERGENT À LA SUITE D'INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES PEUVENT DIFFÉRER GRANDEMENT DES ATTENTES DES PROFESSIONNEL-LE-S ET/OU DES AUTORITÉS POLITIQUES.



LAUSANNE RÉGION VOUS OFFRE SON SOUTIEN

Lausanne Région, au travers de son Référent seniors régional, se tient à votre disposition pour tout conseil ou aide concernant la mise en place d'un projet de participation public concernant le public senior de votre commune.

CONTACT : Maël Joly - Chef de projet - Référent seniors régional - T dir 021 552 73 37 - m.joly@lausanneregion.ch